



Organisme de bassin Versant  
Abitibi-Jamésie

*L'eau, notre richesse collective!*

## **COMMUNIQUÉ** *Pour diffusion immédiate*

### **Les acteurs de l'eau affichent quatre grandes préoccupations**

Val-d'Or, le 07 novembre 2019 – Quarante Organismes de bassin versant (OBV), quarante Plans directeurs de l'eau (PDE) au Québec. Pour le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il devient parfois difficile de synthétiser la priorité des régions en matière de gestion intégrée de l'eau. Le MELCC a donc demandé aux OBV de prioriser leurs problématiques contenues dans les Plans directeurs de l'eau.

L'Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie inscrivait en 2016 dans son Plan directeur de l'eau (PDE) près de 5 enjeux et 9 orientations. Après avoir consulté les citoyens et acteurs de l'eau du territoire de gestion, ce sont maintenant quatre préoccupations qui peuvent être affichées comme priorités pour la zone de gestion :

- **Érosion des berges.**

La densité du castor est particulièrement élevée en Abitibi-Témiscamingue. La présence de barrages à castors fait augmenter les niveaux de l'eau en perturbant son écoulement naturel et peut provoquer, entre autres, des problèmes de sédimentation dans les cours d'eau et de libération de phosphore. D'autre part, les opérations forestières engendrent des perturbations à travers les phénomènes d'érosion et de l'augmentation de la température de l'eau occasionnées par l'exposition du sol, des berges au rayonnement solaire.

- **Mauvaise qualité de l'eau de surface.**

L'analyse de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP6) révèle que la côte de qualité de l'eau de certains cours d'eau dans les trois bassins versants du territoire de gestion de l'OBVAJ varie de bonne à douteuse. D'autre part, plusieurs lacs situés dans le bassin versant de la rivière Abitibi demeurent à un stade très avancé d'eutrophisation, notamment, lac Abitibi, lac Alembert et lac Macamic. En outre, la présence des métaux traces extractibles dans la région est un facteur potentiel d'altération des eaux de surface.

- **Surconsommation de la ressource en eau.**

Le lac Abitibi présente des seuils souvent trop élevés ou trop bas selon différentes périodes annuelles. La faible bathymétrie du lac Abitibi dans la

partie québécoise fait en sorte que les variations du niveau de l'eau se répercutent de façon plus importante au Québec où ce lac de villégiature occupe une place importante et est au cœur des usages de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest. À l'inverse, la partie ontarienne du lac, plus profonde, est quasiment inoccupée et très peu aménagée.

- **Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides.**

La région abrite plusieurs milieux humides et hydriques d'intérêt pour la protection. Or, L'Abitibi-Jamésie est reconnue comme une région phare pour les activités minières, forestières, récréotouristiques de chasse et de pêche. Ces activités anthropiques sont de potentiels vecteurs de destruction des milieux humides et hydriques.

Les prochaines actions de l'OBVAJ seront guidées par cette priorisation, sans négliger les 5 autres enjeux.

-30-

Pour entrevue : **Omar Daouda, PhD Géographie environnementale**  
Directeur général  
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie  
Tél. : 819 824 4049, poste 305